

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 SEPTEMBRE 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

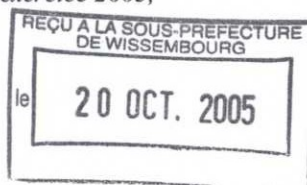
MM. HERRLE, BABILON, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL et M. DUBOIS.

MM. MEYER-KUHN, WAGNER, KLIPFEL, ZINCK, Mme KIEFER, M. WEISBECKER,
M. MOYEMONT, (excusés) ; MM. STEINER, WEISHAAR, TREIBER.

DEL. N° 089/2005conseil

**OBJET : HOTEL D'ENTREPRISES DE LA SAUER
AVENANT AU LOT « GROS ŒUVRE »**

- *VU les compétences de la communauté de communes,*
- *VU la délibération n° 083/2003 du conseil communautaire du 1^{er} septembre 2003 « projet de construction d'un hôtel d'entreprises »,*
- *VU la délibération n° 114/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 « parc économique de la Sauer : choix du maître d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprises »,*
- *VU la délibération n° 001/2004 du conseil communautaire du 19 janvier 2004 « hôtel d'entreprises de la Sauer : délégation au bureau pour l'approbation de l'APD et PRO »,*
- *VU la délibération n° 004/2004 du bureau du conseil communautaire du 15 mars 2004 « parc économique de la Sauer : approbation de l'APD (hôtel d'entreprises) »,*
- *VU la délibération n° 005/2004 du bureau du conseil communautaire du 15 mars 2004 « parc économique de la Sauer : marché de maîtrise d'œuvre (hôtel d'entreprises) : avenant, modification de l'enveloppe du programme »,*
- *VU la délibération n° 047/2004 du conseil communautaire du 21 juin 2004 « autorisation de signature de demande de permis de construire »,*
- *VU le marché de maîtrise d'œuvre n° 2004/01 du 19 janvier 2004 pour la construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer,*
- *VU les marchés de travaux attribués pour la construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer, et notamment le marché n° 2004/07 « gros œuvre »,*
- *CONSIDERANT la réalisation des fondations ayant impliqué des sur-profondeurs et des mètres de béton supplémentaires,*
- *CONSIDERANT la demande d'avenant n° 1 d'un montant de 13 811,27 € HT de l'entreprise de construction Lickel portant le marché à 143 928,77 € HT,*
- *CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « d'appels d'offres » réunie le 26 septembre 2005 à 19 heures 30, préalablement à la réunion du conseil communautaire,*
- *CONSIDERANT l'avancement des travaux de construction et la réception, prononcée pour le marché n° 2004/07 – gros œuvre- le 21 juin 2005,*
- *VU le budget « bâtiments d'activités » de l'exercice 2005,*

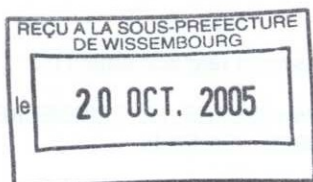


- ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président, chargé du dossier,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 1 voix pour, 4 abstentions et 34 voix contre :

- décide de ne pas retenir l'avenant n° 1 d'un montant de 13 811,27 € HT, soit 16 518,27 € TTC au marché n° 2004/07 –gros œuvre-, ni de donner suite à sa signature et à son paiement, au titre des travaux de construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 12 octobre 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.